

Qu'en pensent les personnes concernées ?

Les éducateurs nous connaissent bien et nous soutiennent

Les professionnels ont toujours une attention délicate dans le quotidien, le personnel est joyeux.

Nos principes éthiques pour garantir la place des familles



Accueillir

avec bienveillance et empathie, recueillir les besoins et les souhaits des personnes accompagnées et de leurs familles, partager les regards des professionnels.



Communiquer

Garantir la libre circulation de la parole ; Permettre la compréhension de chacun ; Motiver l'écoute et favoriser la bienveillance.



Faire ensemble

Promouvoir les activités partagées entre les familles, les personnes accompagnées et les professionnels ; Partager les expériences, les centres d'intérêts ; Accepter de travailler sous le regard des familles avec la vigilance de l'illusion du partenariat.



Offrir

un espace d'accueil où les personnes accompagnées vont se sentir à l'aise pour s'exprimer ; Nommer leurs besoins et/ou préoccupations, leurs souhaits.



Encourager

une écoute attentive en reconnaissant leur valeur en tant qu'individu.



Proposer un espace sécurisant

pour favoriser l'expression ; Encourager les personnes à s'inscrire dans une dynamique de réflexions partagées.



Développer

les moyens de garantir la qualité des services offerts aux personnes ressources.



Soutenir

le rôle actif que les familles peuvent jouer. Un enjeu important qui nécessite une approche sensible et réfléchie.



Susciter

les échanges en s'appuyant sur l'expérience des familles.



Favoriser l'inclusion des familles peut aider à renforcer leur engagement et leur participation.



Inciter

les professionnels à se réinterroger régulièrement et se former tout en restant fidèles à leurs missions et aux lois en vigueur.

Réglementation et Evolution sociétale

- ▶ Haute Autorité de Santé *Recommandation des bonnes pratiques professionnelles*
- ▶ Code de l'Action et des Familles
 - ▶ Des personnes accompagnées protégées
 - ▶ Des professionnels légitimés

Aujourd'hui, il n'y a pas un mais **des modèles familiaux**.

En 2000, le Code de la Famille et de l'Aide Sociale est devenu le **Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)**. Outre la mise en pluriel et en seconde position du mot **FAMILLE**, qui marque le passage de la référence à une valeur de prise en compte de la diversité des formes d'organisations familiales, le changement sémantique, avec l'introduction du mot **ACTION**, indique la volonté de dépasser l'évocation d'une aide passive. L'objectif étant de créer les conditions de l'exercice de la citoyenneté des personnes, le mot « **ACTION** » met en avant un mouvement qui englobe une pluralité de formes d'intervention en y associant autant qu'il est possible, les personnes concernées.

Dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement de la famille : la reconnaissance, la valorisation et la mobilisation des ressources de celles-ci contribuent à donner une place et à soutenir leur investissement au sein des services. Ces services doivent permettre d'expérimenter de nouvelles pratiques au regard de la situation individuelle de chacun.

La mobilisation effective des ressources familiales constitue un des leviers centraux de l'accompagnement. Ces ressources peuvent concerner leurs capacités à agir et à décider au regard de leurs besoins mais également à solliciter le soutien de tiers ou à mobiliser les ressources partenariales.

« Personne ne peut développer le pouvoir d'agir des autres, on ne peut que contribuer à créer les conditions de son émergence »

Extrait de l'ouvrage « **Soutenir sans prescrire** », Edition ARDIS de Yann LE BOSSE, Psychologue et professeur titulaire au département des Fondements et pratiques en éducation - Université Laval à Québec

J'ai appris à mettre des règles à mes enfants. Je ne demandais pas à mes enfants d'être calmes dans les couloirs.

Il est très important de partager les événements même minimes du quotidien de nos enfants, car cela permet de se préparer et de mieux comprendre les comportements le soir au domicile.